

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2024

Le 9 mars 2024 à 10H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Bouillon, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Benesteau, Bourzeix, Géraudie.

Ouverture d'une avance de crédit

Pour nos différentes opérations (Restauration de l'Église et du mobilier, Bâtiment La Poste, Amélioration énergétique des bâtiments, Création d'un sanitaire PMR) des subventions de la DRAC, la Région, du Conseil Départemental et de l'État (DETR et DSIL), sot actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 80 000€ émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe : 3,87%
- Durée : 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier : 80€

Conformément à la circulaire du ministre de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de gestion.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Paiement frais SIVU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année le SIVU nous demande de payer une avance sur participation à chaque commune du RPI (Chaumeil, Orlia-de-Bar et Saint-Augustin).

Une convention a aussi été prise pour pouvoir bénéficier de la mise à disposition du personnel du SIVU pour le service de cantine de l'école en cas de besoin.